

NOTE AUX ÉLÈVES ET AUX FAMILLES – RENTRÉE 2021 INSCRIPTIONS EN DEAS

En raison du contexte sanitaire, il est demandé aux étudiants de respecter impérativement les modalités d'inscription décrites ci-dessous. Les inscriptions auront lieu :

le Jeudi 08 juillet 2021 à partir de 09h30

Il doit impérativement être **muni d'un MASQUE et de son stylo. (Une attestation de présence pourra lui être remise si besoin pour son employeur).**

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR LE JOUR DE L'INSCRIPTION

- 2 Photos d'identité **RÉCENTES** (les photos trop anciennes seront refusées)
- 1 Photocopie lisible de la carte d'identité recto-verso ou passeport
- Attestation d'assurance scolaire 2021-2022 **OBLIGATOIRE POUR TOUTE SORTIE PÉDAGOGIQUE** (pourra être remise à la rentrée)
- 1 Justificatif de domicile : Facture de moins de 3 mois : (EDF ou Eau ou Téléphone)

PRÉCISIONS CONCERNANT LES CERTIFICATS MÉDICAUX OBLIGATOIRES

Conformément à l'ARTICLE 8 de l'Arrêté du 12 avril 2021 relatif aux conditions d'accès aux formations conduisant aux Diplômes d'État d'Aide-Soignant et d'auxiliaire de puériculture, l'admission définitive est subordonnée :

1- À la production, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

CE CERTIFICAT N°1 MÉDICAL EST À FOURNIR LE JOUR DE L'INSCRIPTION LE 08 JUILLET 2021 (cf. liste des médecins agréés jointe)

2- À la production, avant la date d'entrée au premier stage, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique.

CE CERTIFICAT MEDICAL N°2 EST À FOURNIR LE JOUR DE LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021

DEMANDE DE BOURSES

Les élèves de DEAS sont invités à faire leur demande en ligne à l'aide du lien **qui sera disponible à partir du Mardi 29 juin 2021. Ce lien leur sera communiqué lors de l'inscription.**

IMPORTANT

- Vous pourrez vous aider des puces (☐) pour pointer les documents demandés pour l'inscription
- Les dossiers d'inscription **INCOMPLETS ne seront pas acceptés. Vous devez être en possession de copies de tous les documents demandés. Le lycée ne fait pas de PHOTOCOPIES.**
- Toute personne se présentant au lycée doit être en possession d'un masque et d'un stylo personnel.
- La liste des manuels et des fournitures scolaires 2021-2022 sera en ligne et téléchargeable sur site de l'établissement. http://site.ac-martinique.fr/lp_frantzfanon/ à une date ultérieure.
- Pour l'inscription à la demi-pension, une note explicative de la procédure en ligne vous sera remise le jour de l'inscription.
- La convention pour le premier stage ainsi que le calendrier des PFMP vous seront remis lors de l'inscription

